

## PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE  
Par an, (payable d'avance)..... \$5.00  
(payable durant l'année)..... 6.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE  
Par an, (payable d'avance)..... \$3.00  
(payable durant l'année)..... 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

# L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

## PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion..... \$0.50  
Chaque insertion suivante..... 0.12

Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion..... \$0.08  
Chaque insertion suivante, par ligne..... 0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

## QUEBEC.

LUNDI, 26 AVRIL 1869.

## L'Emigration aux Etats-Unis.

Jusqu'à il y a peu de temps, peu de personnes, surtout dans le district de Québec, attachaient de l'importance à l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis. On refusait de croire ceux qui disaient qu'elle prenait des proportions alarmantes, on aurait éclaté de rire à la face de celui qui aurait dit qu'il y a au-delà de 500,000 canadiens aux Etats-Unis. Personne aujourd'hui, ne conteste l'existence du fait en lui-même; on reconnaît qu'il est déjà parti une vingtaine de mille émigrants depuis le mois de février; tout le monde admet que si cela continue, 50,000 canadiens au moins auront quitté le pays avant l'automne. Il y a quelques personnes qui prennent facilement leur parti de cet état de choses, mais le plus grand nombre considère l'émigration comme un fléau et y voient un des plus grands dangers qu'il y ait eu à courir notre nationalité. On ne diffère que sur les moyens à prendre pour y mettre fin.

Quant à nous, nous croyons que ceux qui l'ont essayé jusqu'à présent n'aboutiront à rien. En vain l'on ouvrira des chemins, l'on fondera des sociétés de colonisation. Pour coloniser, il faut avoir des capitaux, il faut avoir l'agriculture. La plupart de ceux qui émigrent le font parce qu'ils n'ont rien, ou parce qu'ils préfèrent le travail des manufactures au travail agricole. Si nous les voulons retenir au pays, il nous faut donc prendre les moyens de leur procurer du travail, pour qu'avec leurs salaires ils puissent se former des épargnes; il nous faut favoriser l'établissement de manufactures.

Que nous manque-t-il pour en avoir? Nous avons la main-d'œuvre, nous avons des cours d'eau capables de faire mouvoir autant de manufactures que toutes les mines de charbon de l'Angleterre. La seule chose qui nous manque, c'est un débouché pour nos produits manufacturiers. On ne peut fabriquer avantageusement qu'en faisant sur une grande échelle. Pour cela il faut avoir un grand marché, et nous le pouvons trouver chez nous.

Il ne peut être question d'exporter nos produits manufacturiers en Angleterre, en France ou en Allemagne. Ces pays produiront toujours à un bon marché que nous ne pourrions atteindre.

Le seul débouché sur lequel nous pouvons compter, ce sont les Etats-Unis. Nous pourrions lutter avantageusement contre nos voisins, à la fois, sous le rapport du prix de la main-d'œuvre, de la facilité des communications, des avantages naturels.

Il y a une population de près de

40,000,000 de consommateurs. Il s'agit donc pour nous de nous ouvrir ce débouché. Or, le seul moyen d'y parvenir, c'est d'établir le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. Nous verrons alors les capitaux américains eux-mêmes affluer ici; nos compatriotes trouvant de l'ouvrage dans le pays, y resteront, et ceux qui n'en sont pas partis depuis trop longtemps, y reviendront.

Nous ne pouvons donc qu'approuver de tout cœur les efforts que fait le gouvernement fédéral pour obtenir le renouvellement du traité de réciprocité. Il rencontrera probablement des difficultés de la part de l'oligarchie manufacturière des Etats-Unis, mais nous souhaitons qu'il réussisse à conclure un traité sur les bases de la réciprocité la plus large possible, s'il ne peut pas obtenir le libre-échange.

## Conseil-de-Ville.

Les amateurs de scandale, les adversaires de la Corporation espèrent se réjouir vendredi soir. La fameuse question de la translation de la station de police du quartier Champlain devait revenir devant le conseil. Un avis publié dans le *Chronicle*, probablement par un de ces hommes ennemis de nos institutions municipales qui voudraient rendre impossible la gestion du système actuel, avait invité le public à se rendre en masse à la séance. Dès 7 heures les corridors de l'Hôtel de Ville étaient remplis d'une foule compacte venue jusque du Foulon et de St. Sauveur. A peine les portes étaient-elles ouvertes, que cette foule s'est précipitée dans la salle et s'y est entassée jusqu'à suffocation. Pour varier la scène une ligne d'hommes de police a gardé le devant de l'espace réservé au public.

Grand a dû être le désappointement de ceux qui comptaient sur le renouvellement des scènes de la séance précédente. Malgré la chaleur qui, par moments, a caractérisé les discussions, tout s'est passé convenablement. Il y a bien eu quelques interruptions faites par des agents provocateurs envoyés par les ennemis de la Corporation; quelques individus incapables de trouver place dans la salle ont bien commencé, pour combattre l'ennemi de l'attente, à donner dans les corridors un concert gratuit; mais le Maire a pu sans trop de difficulté maintenir l'ordre du commencement jusqu'à la fin.

Après les affaires de routine, le Maire a fait lire une lettre de l'avocat de la Corporation, dans laquelle il approuve, au point de vue légal, la décision donnée par le Maire sur la motion de l'échevin Côté à la séance précédente.

Le conseiller Julien a ensuite demandé au Maire pour quelle raison on avait envoyé à la séance un si grand nombre d'hommes de police, alors qu'on en avait un si grand besoin ailleurs. Le Maire a répondu que c'était parce qu'on avait craint des désordres. Il avait, à cet égard, appris qu'il devait venir du monde jusque de St. Sauveur.

L'échevin Hall et le conseiller Henry, blâment le *Chronicle* d'avoir publié un avis invitant le public à se rendre en masse. L'échevin Hearn le défend.

On lit différents rapports de comités, puis l'échevin Hossack propose l'adoption de celui du comité des finances, qui recommande de donner les annonces pour l'année prochaine au *Canadien* et au *Chronicle*.

Le conseiller Auger propose en amendement de renvoyer le rapport au comité des finances, avec instructions de voir s'il ne serait pas plus avantageux de donner ces annonces à l'*Événement* et d'en changer le mode de publication, dans le *Chronicle*. L'*Événement* dit-il, est quotidien, sa soumission n'est que d'un quart de cent plus élevée que celle du *Canadien*; nous avons dans les mêmes circonstances, et pour les

mêmes raisons, préféré l'année dernière le *Chronicle* à la *Quebec Gazette*. Nous devons pour être conséquents agir de même cette année.

L'échevin Côté est d'avis de ne pas renvoyer le rapport au comité, mais de l'adopter amendé, si nous trouvons plus avantageux de préférer l'*Événement* au *Canadien*.

L'échevin Hall est du même avis. L'*Événement* devrait être préféré dit-il. Avec le *Canadien*, le compte rendu officiel de la séance du vendredi ne paraîtrait que le lundi suivant, alors qu'il aurait perdu tout intérêt. C'est d'ailleurs le seul journal français qui donne des comptes rendus de nos débats, et il a une grande circulation qui augmente tous les jours.

Le conseiller Peachy trouve sage la suggestion du conseiller Auger, et il croit que le rapport devrait être renvoyé au comité avant qu'on choisit entre l'*Événement* et le *Canadien*.

Le conseiller Auger approuve tout ce qu'on a dit de l'*Événement*, mais il voudrait le renvoi au comité, pour qu'il vit à ce que le *Chronicle* ne fit pas un usage aussi immodéré de l'écusson municipal, chose qui allonge inutilement les annonces.

Le conseil nomme un comité pour préparer une réception convenable à Sir John Young, puis l'échevin Côté ayant proposé une motion exprimant le regret du conseil à la signature par le maire d'un bail pour une nouvelle station de police dans le quartier Champlain, le conseiller Blanchet propose en amendement de substituer dans la motion les mots «bureau de police» au mot «maire».

L'échevin Côté désire, dit-il, savoir le but de la motion du conseiller Blanchet.

Le conseiller Blanchet répond qu'elle s'explique d'elle-même.

L'échevin Côté est d'avis contraire et combat la motion si elle n'est pas expliquée.

Le conseiller Auger dit que, comme second de la motion du conseiller Blanchet, il va l'expliquer. L'échevin Côté qui est l'instigateur de toutes les démarches qui ont été faites relativement à la station de police, procède d'une manière singulière. Après avoir lu une correspondance anonyme dans le *Chronicle*, il s'est adressé à MM. Crémazie et Doucet lesquels suivant lui, lui déclarèrent qu'ils se lavent les mains de l'accusation portée contre le Bureau de Police. Mais nous n'avons, continue le conseiller Auger, rien autre chose que des déclarations verbales sans aucun caractère officiel. Obtenons ces informations d'une manière régulière, avant d'adopter aucune décision, avant de censurer un corps comme le Bureau de Police, sur lequel nous n'avons aucun contrôle et auquel nous pouvons seulement faire des remontrances.

L'échevin Côté est surpris d'entendre de telles paroles d'un homme de profession; il espère bien que si le conseiller Blanchet a proposé son amendement, ce n'est pas parce que comme le conseiller Auger, il a vu une censure dans la motion principale.

L'échevin Chambers ne voit pas plus que l'échevin Côté, de censure dans la motion; s'il en eut vu il l'aurait combattue. Mais, dit-il, je suis en faveur de l'amendement. J'ai dit, dès le commencement de cette affaire que nous devions nous en prendre à tout le Bureau de Police, dont les membres sont responsables solidairement. S'ils ont délégué leurs pouvoirs au Maire qui en a abusé, tant pis pour eux.—L'amendement d'ailleurs, tout en régularisant nos procédures, atteint le but de la motion, qui est d'exprimer notre désapprobation du changement de la station de police.

Ne risquons pas de le manquer, pour épargner des hommes qui peuvent être nos amis, qui sont certainement les miens.—Je ne partage pas l'avis du conseiller Auger sur l'irresponsabilité du bureau de police à notre égard. S'il était fondé, autant vaudrait que l'honorable conseiller envoyât à son bonnet de nuit, sans qu'on pourrait nous dépenser notre argent sans que nous eussions rien à dire.

Le conseiller Auger, de regrette de n'avoir pas été compris par l'échevin Chambers; j'ai positivement déclaré que nous pouvions faire des remontrances au bureau de police.

Le conseiller Julien.—Deux membres du bureau de police sont nommés par le gouverne-

ment, le troisième par le peuple. Si nous ne blâmons pas celui-ci nous avons tort, puisque les autres sont également capables. Cette affaire montre aux citoyens qui ont voulu abolir la corporation, ce qu'ils pourraient attendre d'une commission.

Le conseiller Peachy.—Ne jurons pas sur les mots: le maire seul est nommé dans la motion; mais, le blâme qu'elle comporte s'adresse à tous les commissaires de police par celui qui est au milieu de nous. Du reste, je n'aurais pas d'objection à voter pour l'amendement, si je ne craignais pas de voir le maire en profiter pour dire qu'il a triomphé.

L'échevin Côté dit que personnellement il n'a pas, non plus, d'objection à l'amendement.

Le conseiller Roy.—Nous n'avons pas de contrôle sur le bureau de police; mais, comme il nous dépense \$30,000 par année, nous avons droit à des explications de celui de ses membres qui est au milieu de nous. Nous voulons en avoir et nous entendons censurer personne.

L'échevin Hall pense qu'on devrait nommer un comité pour s'enquérir des faits avant de censurer personne.

L'échevin Rinfret.—Je voterai contre l'amendement. Le bureau de police n'est pas responsable à nous; mais, comme le maire nous y représente, il devait nous informer de ce qu'on y faisait.

Son Honneur le Maire.—Le Dr. Roy ne voit pas de mal dans la motion, et cependant il voit dans l'amendement une censure contre le bureau de police. Cela montre que toute cette affaire n'est qu'une conspiration formée contre moi. Voici tous les faits: M. Crémazie propose une visite des stations de police.

Je suis chargé de la faire avec le chef de police et le surintendant des travaux. Sur le rapport présenté par M. Bureau, M. Crémazie propose que la station du marché Champlain soit changée de place. Tout ce que j'ai fait, dans le bureau de police, c'est de tâcher de réduire les dépenses, tout en augmentant l'efficacité de la police. Depuis 18 mois, je passe une partie de mon temps ici à surveiller les deniers de la ville, et en récompense de cela, on veut faire passer que j'ai ruiné Québec, parce que j'ai contribué à une mesure qui va entraîner \$36 de dépense. On ne veut même pas m'accorder ce que l'on ferait pour un criminel, une occasion d'expliquer ma conduite, sur laquelle je ne crains pas de délier l'enquête la plus minutieuse.

Quelle est donc la cause de cet acharnement contre moi? C'est que j'ai refusé de consentir à une nomination que plusieurs voulaient faire.

L'échevin Hearn.—Je voterai pour l'amendement. La motion dit une fausseté, puisqu'il n'est pas vrai que le Maire ait lu une nouvelle station, le bureau de police seul pouvant le faire.

Le conseiller Hearn, il ne sert à rien au Maire de vouloir ici se couvrir du bureau de police. Lorsqu'il signe des contrats pour la Corporation, il déclare la faire en vertu d'une résolution du conseil. Il en doit être de même pour le bureau de police. Or dans le bail que j'ai lu, je vois figurer John Lemoine, ancien Maire de Québec, sans qu'on dise s'il est en vertu d'une résolution du bureau de police.

L'échevin Hall.—Le conseiller Hearn, en sa qualité de bâtonnier du barreau, voudrait-il me dire si le bail, tel que signé, est nul. Si l'est, il est inutile de nous en plaindre.

Le conseiller Hearn.—Comme je ne suis pas l'avocat légal des commissaires de police, je refuse de répondre.

L'amendement du conseiller Blanchet étant mis aux voix, est perdu, sur une division de 9 contre 11.

L'échevin Hossack propose alors, en amendement à la motion principale, qu'un comité de cinq membres soit chargé de s'enquérir auprès des commissaires de police, des causes qui ont amené le changement de place de la station du quartier Champlain. Je crois, dit-il, que c'est la voie que nous aurions dû suivre tout d'abord.

L'échevin Côté.—Je voterai contre l'amendement. Le comité ne fera jamais de rapport. Il sera empêché d'arriver à aucun résultat par les collègues du Maire, qui lui diront que ce n'est pas l'affaire du conseil.

L'échevin Hall.—Je ne puis m'expliquer pourquoi la majorité craint tant tout ce qui pourrait jeter de la lumière sur cette affaire. J'aurais-il parti pris chez elle de censurer le Maire?

Le conseiller Auger.—Je n'aurais pas secondé la motion de l'échevin Hossack, sans la connaissance que j'ai de son honorabilité et de sa sincérité. Je sais trop que souvent les comités spéciaux ne sont que des oubliettes. L'échevin Côté pourrait nous en dire quelque chose, lui qui a laissé tomber une enquête qu'il avait commencée devant le comité des finances.

L'échevin Hearn.—L'échevin Côté dont la motion a provoqué ces débats, ayant porté une accusation contre un officier du conseil, a été le premier à proposer qu'on donnât à cet officier une occasion de s'expliquer. Aujourd'hui il veut condamner sans entendre; lui et ses amis veulent refuser au Maire ce que nos lois accordent à un voleur notoire, à un pick-pocket, une occasion de se justifier. D'où provient ce changement de conduite? Simplement de ce que le Maire n'a pas voulu leur sacrifier ses convictions, de ce qu'il n'a pas nommé M. Lafrance, qu'ils voulaient lui imposer, comme moi-même j'aurais désiré lui faire nommer M. Roche.

Le conseiller Lafrance.—Les démarches qu'on a faites pour moi l'ont été à mon insu.

L'échevin Hearn.—Je n'ai pas prétendu le contraire, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est arrivé ceci. Ces messieurs, qui croient si fort à cause d'une dépense de \$36, voyant qu'ils ne pourraient réussir à faire nommer leur protégé M. Lafrance, ont proposé aux partisans de M. Roche de le nommer tous deux, et de créer ainsi un nouvel emploi.

L'amendement de l'échevin Hossack, étant mis aux voix, est perdu par 7 contre 13.

L'échevin Côté.—Je regrette, M. le Maire, qu'en m'accusant de conspirer contre vous, vous m'obligiez à expliquer ma conduite. Vous m'avez accusé d'être venu ici l'autre jour avec une motion vous demandant de résigner.

Son Honneur le Maire.—Je n'ai pas dit que cette motion avait été apportée par vous; elle l'a été par le conseiller Lafrance.

Le conseiller Lafrance.—Je me cèle.

Son Honneur le Maire.—J'ai en mains des preuves avec lesquelles je pourrais vous satisfaire.

L'échevin Côté.—Ma conduite n'a d'autre mobile que l'intérêt public. Je vous ai soutenu tout ce que j'ai cru devoir le faire. Mais j'ai commencé à perdre confiance en vous l'autre jour, lorsque j'ai vu l'intimité qui s'établissait entre vous et certains membres du conseil que vous m'avez dit être dangereux.

Son Honneur le Maire.—Je prie l'échevin Côté de vouloir bien parler de la question qui est devant le conseil.

L'échevin Côté.—Je voulais simplement dire que je ne veux en rien vous accuser par ma motion. Pour revenir à celle-ci, la station du marché Champlain est la meilleure de la ville. M. Crémazie, à qui j'ai parlé de la décision du bureau de police par laquelle celui-ci l'a changée de place, m'a dit que la chose avait été faite sans le rapport de M. Bureau, disant que la station de la rue Champlain était incommode pour

amener des prisonniers, à cause de l'escalier qu'il faut monter pour y arriver. Il a ajouté que les commissaires vous avaient alors autorisé à passer le bail pour \$36. Vous avez loué pour \$60. Son Honneur le Maire.—Oui, mais la Corporation n'aura à payer que \$36. M. Bureau ayant déclaré qu'il y pourrait loger deux constables qui paieraient le reste du loyer.

L'échevin Côté.—Il est regrettable qu'on laisse une bonne station pour favoriser quelqu'un. Peu m'importe que la maison appartienne à M. Fewer ou à un autre, je ne considère que les \$60 qu'elle va nous coûter, sans compter les réparations qu'il y faudra faire. C'est moi qui, sans l'avis de M. Lafrance, l'ai voulu faire nommer avec M. Roche. Mais je ne vous fais pas créer une sinécure; je voulais avoir un employé permanent à la place des surintendants que nous sommes obligés de prendre. Je voulais avoir un homme respectable pour que la Corporation ne fût pas accusée d'être le refu-

ge des ivrognes. Je voulais un employé pour enregistrer les jugements de la Cour du Recorder, qui ne l'ont jamais été.

Son Honneur le Maire.—Ceci est inexact.

L'échevin Côté.—La chose m'a été dite par M. Crémazie. Je voulais enfin un employé capable d'écrire les français dans un bureau où il n'y en a pas un qui sache cette langue. J'espère que l'intérêt pris par le public à cette petite question, est le gage de l'intérêt qu'il prend à la Corporation. Que cet intérêt continue, et il fera éviter tous les abus dont on a pu avoir à se plaindre dans le passé.

L'échevin Hall.—Il faut que la langue française soit représentée dans nos bureaux comme elle le mérite. Mais l'échevin Côté a tort de se plaindre à ce sujet: la Corporation paie \$23,000 aux canadiens-français, contre \$10,000 aux autres nationalités. Du reste, je ne m'en plains pas, parce que nous devons, suivant moi, nommer un employé pour sa capacité et non pas à cause de sa nationalité. Or, d'après ce principe, je défie l'échevin Côté d'attaquer la nomination de M. Lawlor, de dire que c'est un ivrogne, que ce n'est pas un homme parfaitement respectable. Quant à sa capacité il a traduit en anglais et en français la refonte de nos règlements faite par MM. Pope et Langevin.

Son Honneur le Maire.—L'échevin Côté m'a demandé la nomination du conseiller Lafrance. Je n'aurais pas demandé mieux que d'y consentir. Mais M. Crémazie m'avait dit qu'il fallait nommer un avocat, j'ai donc dû déclarer que j'étais forcé de refuser M. Lafrance. On a alors voulu m'intimider en me menaçant de destituer M. Michaud mon beau frère. Je suis resté sourd aux menaces comme aux sollicitations. De là est venu toute cette clameur, tout ce tapage, à propos d'une dépense de \$36. Le conseiller Hearn lui-même m'a déclaré, il ne le niera pas, l'échevin Côté a voulu laisser entendre que nous avons nommé des ivrognes. Qu'il dise franchement et, pour montrer comme il est bien venu à lancer cette accusation aux autres, je ferai connaître certaines nominations qu'il a recommandées.

Le conseiller Lafrance.—Ceci est une honte; vous venez, M. le Maire, d'achever de vous déshonorer.

Le conseiller Hearn.—Voici mes sujets de mécontentement. La loi dit que l'assistant greffier sera nommé par le greffier avec l'approbation du maire. Celui-ci n'a donc pas le droit de nommer. Et, c'est en face de cette loi, M. le Maire, que vous avez imposé à M. Gethings M. Lawlor, contre la nomination duquel il protestait. Vous avez refusé de nommer M. Roche, qui était recommandé par les juges et les avocats. Peut-être que cette recommandation a peu de poids dans les fabriques de tabac de Ste. Roch, et dans les magasins de la Base Ville; mais elle en a beaucoup aux yeux de ceux qui réfléchissent. M. Gethings aurait nommé M. Roche, si M. Lawlor ne lui eût pas été imposé par vous.

Son Honneur le Maire.—Comme j'avais donné ma parole à M. Lawlor, j'ai déclaré que je n'approuverais la nomination d'aucun autre.

Le conseiller Hearn.—Vous croyez vous empereur de Russie?

Son Honneur le Maire.—Non, mais je crois que cela n'est pas nécessaire pour tenir sa parole, si le conseiller Hearn est d'un autre avis, j'en suis bien fâché pour lui.

Le conseiller Hearn.—M. Lawlor n'était pas nommé comme avocat par le Recorder. M. Roche aurait pu conduire les poursuites de la Corporation devant celui-ci. La nomination de M. Lawlor est bonne, sans doute, mais celle de M. Roche aurait été beaucoup meilleure.

L'échevin Hearn.—Si M. Gethings avait entendu le conseiller Hearn, il devrait dire: le ciel me préserve de mes amis! En effet, si ce que le conseiller Hearn a dit était pris à la lettre, M. Gethings serait un homme auquel on pourrait tirer la ficelle comme à un pantin. Mais ce n'est pas sérieux; dire que l'on peut forcer un homme à faire une nomination, autant vaudrait dire que l'on peut forcer un cheval à boire. L'échevin Côté n'est pas plus sérieux, lorsqu'il prétend que nous pouvons économiser en nommant M. Lafrance à la place des surintendants

à une passion violente. Mille projets contradictoires, mille idées se croisant dans sa tête. Il marcha ainsi pendant plusieurs heures. Il reprit enfin un peu plus de calme.—Je finirai par connaître l'infâme qui m'a trahi, se disait-il, et je me vengerai. Puis il pensa qu'avec le temps l'indignation de Mariquita tomberait et qu'il pourrait entrer en grâce.—Elle m'a aimé, elle-même me l'a dit; pourquoi, si je lui donne des preuves d'un repentir sincère, pourquoi ne me pardonnerait-elle pas?

Dès ce jour il commença à se détacher peu à peu de ses compagnons, et chercha dans le travail un asile contre les pensées qui venaient l'assiéger. Au bout de trois semaines, incapable de résister plus longtemps à son désir de revoir Mariquita, dut-elle l'humilier de son dédain, il alla rue Notre-Dame-de-Victoire un matin. La jeune fille avait changé de logement; on ne put lui dire où elle habitait. Elle avait donc voulu le fuir, lui faire perdre sa trace. Il sentit s'en aller une partie de ses espérances. N'importe, je tenterai tout,—dit-il; et si j'échoue, eh bien! après nous verrons. Il s'agit maintenant de la retrouver. Elle a oublié que je suis l'institution où elle donne des leçons.—Et il en prit aussitôt le chemin. On lui dit que Mlle Walther se trouvait dans la maison, mais qu'elle allait bientôt en sortir; et on lui proposa de l'attendre au parloir, ce qu'il accepta.

Quelques instants après Mariquita entra. Elle tressaillait à sa vue; mais comprimant aussitôt cette première émotion:—En vérité, Monsieur, lui

## Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 26 AVRIL 1869

## MARIQUITA

PAR

LOUIS JOUBERT.

(Suite.)

Mariquita avait été surprise un instant par le découragement; mais c'était une de ces natures vaillantes qui ne se laissent pas longtemps abattre; et puis elle avait, pour se relever et se soutenir, sa foi en la Providence:—Alors, dit-elle en essuyant ses yeux, point de ces désespoirs lâches et impies. Que votre volonté soit faite, mon Dieu! Si tout m'abandonne, vous ne m'abandonnez pas, vous qui veillez même sur le passereau.

Elle entra chez elle, triste mais résignée. Dès le lendemain, comprenant qu'il fallait renoncer aux leçons, elle résolut de chercher d'autres moyens d'existence, et d'utiliser, pour gagner sa vie, son habileté dans les travaux à l'aiguille. Elle alla trouver la maîtresse de la maison où habitait Félicie; et après lui avoir exposé en quelques mots la situation fâcheuse où elle se trouvait réduite, elle lui demanda de l'occuper. Mme Perceval, des la première fois qu'elle avait vu cette étrangère

aux manières simples et dignes, avait senti pour elle de la sympathie. Elle s'empressa de lui procurer de l'ouvrage; et Mariquita remplit sa tâche avec assez de succès, pour qu'au bout de quelques jours Mme Perceval lui proposât de diriger un de ses ateliers. Mariquita accepta; elle venait le matin, elle retournait le soir, mais quoique son salaire fut plus élevé que celui d'une ouvrière ordinaire, elle dut s'imposer des privations et borner ses dépenses au strict nécessaire. Pour ajouter un peu à son faible gain, souvent, après une journée de fatigues, elle emportait de l'ouvrage et travaillait dans sa chambre jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Elle se soumit sans murmurer à cette vie nouvelle, comme si elle n'en avait jamais connu d'autre; heureuse encore si elle avait pu chasser les souvenirs!

X.

## L'AFFLICTION.

Quoique René vit quelquefois sa filleule, il ignorait ce qu'était devenue Mariquita. Félicie, sans trop comprendre pourquoi on lui recommandait de se taire, avait gardé fidèlement le secret. René, après avoir fait d'inutiles recherches, ne savait donc où retrouver celle qu'il avait perdue. Il se souvint qu'attré par sa dévotion toute particulière à la Vierge, elle allait souvent à Notre-Dame-des-Victoires:—C'est là que je la rencontrerai,—se dit-il; et caché derrière un pilier il faisait de longues et fréquentes stations

dans l'église, jetant de tous côtés des regards curieux. Un soir il aperçut dans un confessionnal une jeune fille; il crut reconnaître Mariquita; et quand elle, en effet, l'attendit; et quand, après avoir prié, elle sortit de l'église, il la suivit.

—Mariquita! dit-il en la rejoignant. Elle se retourna au son de sa voix, et s'arrêtant:—Quoi! c'est vous encore, Monsieur de Clerfond! Que me voulez-vous? S'il avait fait jour, René aurait pu voir qu'elle rongissait et qu'il avait sur sa figure plus de tristesse que de colère.—Oui, c'est encore moi. De grâce, daignez m'écouter. Elle se remit à marcher lentement.

—Oh! si vous saviez combien je souffre, vous auriez compassion de moi. Je ne vous demande pas de me pardonner aujourd'hui; laissez-moi seulement espérer qu'un jour viendra où vous tiendrez compte de mon repentir, où vous n'aurez plus de ressentiment contre moi. Vous ne voulez pas répondre?—Je n'ai pas de ressentiment contre vous, dit Mariquita; mais pouvez-vous vous étonner si je désire éviter votre présence? Ai-je besoin de vous rappeler le passé?

—Que vous n'avez pas senti tout le mal que vous me faisiez, je veux le croire; peut-être n'était-ce pour vous qu'un jeu; mais en ai-je été moins malheureuse? Que de fois vous m'avez fait souffrir! Vous parlez de compassion: en avez-vous eu pour moi?

—Quelle épreuve m'avez-vous épargnée?—Non, vous troubliez, ma réputation ternie, voilà votre ouvrage; vous le savez aussi bien que moi.

—Quand on aime, on pardonne, puis on pardonne encore, on pardonne toujours. Mais vous, vous êtes inflexible; pas un regret, pas une hésitation! Que voulez-vous que je fasse, au nom du Ciel! Faut-il vous prêter à genoux? Changez votre arrêt; quelque punition que vous m'infligiez, je m'y soumetts; mais ne me condamnez pas au supplice de ne plus vous voir. Voulez-vous me rendre à toujours malheureux? Soyez miséricordieuse, Marquita!

Dans le langage de René éclatait un désespoir si vrai, que la jeune fille en fut touchée malgré elle. Mais elle ne laissa rien paraître de la faiblesse qu'elle se reprochait intérieurement.

Monsieur de Clerfond, reprit-elle d'une voix ferme, pourquoi prolonger des explications inutiles? Libre à vous de croire tout ce que vous voudrez de mes sentiments dans le passé. Tant que je me suis flattée de l'espoir que je pourrais quelque chose sur vous, j'ai souffert, sans me plaindre, bien des déceptions et des chagrins; je me disais, pour me consoler et m'encourager, qu'un jour viendrait où, rendu à vous-même, je vous retrouverais tel que vous m'étiez d'abord apparu. Je me trompais. Si ce chapelet, que je ne dois plus conserver et que je vous rends, pouvait parler, il vous dirait combien de fois j'ai prié pour vous. Je continuerai de prier sans doute, mais comme on prie pour quelqu'un que l'on ne doit plus revoir. En me faisant souffrir cruellement il y a six jours, vous m'avez plus que jamais éloignée de vous. Pourtant tout rapprochement n'était pas encore impossible. Aujourd'hui

il est trop tard. Tout est fini entre nous. Adieu, Monsieur de Clerfond.

René l'écoula avec un air sombre. —Votre décision est donc irrévocable? —Oui. Ne l'avez-vous pas comprise? dit-elle. Il resta immobile un instant; puis il prit le chapelet qui était resté sur la table, le regarda et murmura à voix basse:—Rien que des souvenirs! et ses yeux devinrent humides. Il se dirigea vers la porte; et il s'arrêta encore:—Est-ce donc ainsi que nous devons nous séparer? Si jamais vous apprenez, ajouta-t-il avec un accent de reproche, qu'il m'est arrivé malheur, n'oubliez pas, Mariquita, qu'il ne faudra en accuser que vous-même. Et il sortit.

Dès que René eut disparu, Mariquita sentit que la force qui l'avait soutenue l'abandonnait. Elle se laissa tomber sur un siège, se couvrit les yeux de ses mains.—Il est donc parti pour ne plus revenir! s'écria-t-elle. Tout est terminé. J'avais fait un rêve; combien est triste le réveil! O René! si pourtant vous l'avez voulu... Et elle resta jusqu'à la nuit plongée dans ses tristes pensées. Le soir, au moment où elle allait s'agenouiller pour prier, elle chercha instinctivement le chapelet:—Ah! je ne l'ai plus, dit-elle, en soupirant, il l'a repris. N'importe; prions toujours pour lui; plus que jamais peut-être il a besoin de prières.

Hors de lui, désespéré, René en s'éloignant de Mariquita alla au hasard. A voir sa démarche incertaine, son air farouche, beaucoup de passants purent deviner un malheureux en proie

que nous employons. Car, ou ils sont nécessaires, et le conseiller Lafance ne pourrait pas faire l'ouvrage de quatre, ou ils ne le sont pas, et l'échevin Côté est en faute de ne pas les avoir fait mettre à la porte. On a compté parmi les dépenses d'établissement de la station actuelle, l'introduction de l'eau de l'aqueduc. Mais cela a été fait surtout pour fournir aux bouchers de l'eau pour laver leurs étaux. Une des raisons pour changer la station de place est que les bouchers se plaignent de la mauvaise odeur que répandent les water-closets. M. Delany a failli perdre pour cette cause la pratique des steamers océaniques, lorsque la station était près de son étal.

Le conseiller Peachy.—Il est bien vrai que l'eau a été introduite dans le marché pour l'utilité des bouchers. Mais cela ne change pas la question: il en a coûté \$300 seulement pour l'introduction dans la station de police. Quant à la maison qui a été louée, elle est en mauvais état et trop petite pour loger deux constables avec leurs familles. Vous ne l'auriez pas louée, M. le Maire, si elle n'eût pas appartenu à un certain homme que vous trouvez dangereux au foyer.

Son Honneur le Maire.—Je vous défie de prouver ce que vous affirmez là.

Le conseiller Peachy.—Ce n'est pas à nous à prouver: nous vous accusons, défendez-vous, prouvez que vous n'êtes pas coupable. Le chef de la police riveraine lui-même trouve ridicule l'idée de mettre une station de police urbaine en face de la station de la police du gouverneur.

L'échevin Chambers.—Il y a plusieurs années, à une élection dans le comté de Portneuf, MM. Tessier, Angers et un habitant étaient candidats. Ayant à parler à Deschambault ensemble, M. Angers dit force injures à M. Tessier, lequel à son tour lui rendit la monnaie de sa pièce. Quand ce fut au tour de l'habitant de parler, Messieurs, dit-il, M. Angers a déclaré que M. Tessier ne valait plus grand-chose, M. Tessier a dit que M. Angers ne vaut rien du tout. Je crois que chacun d'eux a dit la vérité. Il n'y a qu'un candidat contre lequel on n'ait rien dit, c'est celui qui vous parle. Vous devez donc m'écouter. La discussion de ce soir me rappelle cette scène. L'échevin Côté accuse le maire d'avoir fait une dépense inutile en transférant ailleurs la station de police de la rue Champlain.

Le maire répond que l'échevin Côté ne l'accuse ainsi que parce qu'il n'a pas nommé M. Lafance, le seul comme l'habitant: je crois que tous deux ont raison. Le maire a raison d'attribuer l'accusation de l'échevin Côté à un désappointement qu'il a éprouvé de ne voir pas M. Lafance nommé, et l'échevin Côté a raison d'accuser le maire d'avoir changé de place la station de police. Mais à quel servent toutes ces récriminations, sinon à diminuer le respect du public envers le conseil? Quant à moi, personnellement, je suis indifférent à la nomination soit de M. Lawlor, soit de M. Roché, soit de M. Lafance: je ne considère qu'elle-même la question qui nous occupe. À ce point de vue, je dis que le maire, bien que je ne mette pas même en question l'honorabilité des motifs qui ont dicté sa conduite, a agi d'une manière blâmable en cette affaire. Il aurait dû nous consulter avant de voter comme il l'a fait dans le bureau de police. Un maire, M. Langevin, a exercé autrefois une grande influence sur le conseil précisément parce qu'il ne faisait rien sans prendre son avis. Toutefois j'aurais préféré voir adopter comme plus légale, comme conforme à l'opinion de M. Baillarge, un des premiers avocats du barreau de Québec, l'amendement du conseiller Blanchet, ou celui de l'échevin Hosack.

Je ne voterai donc pour la motion de l'échevin Côté, que comme pis aller, dans l'espérance qu'elle aura pour effet d'empêcher les commissaires de police, dont je reconnais le zèle et l'intégrité, de changer la station de place.

L'échevin Hosack.—Le peu d'informations que j'ai me font considérer comme inopérant le changement de place de la station de police. Mais j'aurais désiré la nomination d'un comité afin de pouvoir mieux juger en connaissance de cause. La motion de l'échevin Côté, inoffensive en apparence, comporte une censure du Maire et du bureau de police. Je ne puis voter pour son adoption sans leur avoir donné une occasion de s'expliquer. Jusqu'à présent, tout ce que je puis reprocher au maire en cette affaire, c'est de ne pas avoir informé le conseil, ou même le comité des finances de ce que voulaient faire les commissaires de police.

La motion de l'échevin Côté est ensuite adoptée.

Après l'adoption de quelques autres motions qu'on a pu voir dans le compte rendu officiel que nous avons publié samedi, et qui ne soulèvent aucune discussion, le conseil, à minuit et demie, s'ajourne à mardi (demain).

## DEBATS PARLEMENTAIRES.

## CHAMBRES DES COMMUNES.

Séance du 22 avril.

Plusieurs pétitions sont présentées parmi lesquelles une pour le rappel de l'impôt sur les livres, une autre pour le canal Huron et Ontario et une troisième pour faire revivre la compagnie de télégraphe canadien et anglais.

Le comité nommé pour décider la contestation de l'élection de Bagot a déclaré le député actuel d'émotion.

Un bill est introduit pour changer les limites des comtés de Joliette et Berthier pour les fins électorales.

En réponse à une interpellation Sir John A. Macdonald a dit que le gouvernement n'avait employé personne pour obtenir le renouvellement du Traité de Reciprocity.

M. Rose aussi sur interpellation dit que le gouvernement présenterait un bill pour mettre les vaisseaux des Provinces d'en bas sur le même pied que les autres de la Puissance dans les eaux canadiennes.

Sir John dit que le gouvernement prendrait l'opinion de la chambre sur la question de rendre fête légale le jour de la Confédération.

Il est donné avis de former un comité pour s'enquérir de l'administration de l'impôt sur le bois de service.

M. Holton a cependant fait remarquer à la chambre qu'il n'était pas convenable que le ministre des finances fut consulté par un comité sur une question d'impôts.

M. McKensie ayant présenté une motion pour demander communication de la lettre de résignation de l'adjudant général, il la retire ensuite sur affirmation de Sir John qu'il n'y en avait pas.

Sur motion de M. Bourassa demandant la correspondance échangée à propos du traité de Reciprocity, Sir John a déclaré qu'il n'y en avait pas à l'exception d'une dépêche du gouvernement de la métropole à son ministre à Washington. Cette dépêche sera mise devant la chambre.

Il est donné ordre de préparer des comptes des agents payés ou à être payés pour la découverte du meurtrier de M. Metcalf, ainsi qu'un rapport des endroits où des droits de douanes sont perçus avec les montants reçus.

Sur interpellation M. Rose annonce que les comptes publics seront soumis dans quelques jours.

M. Holton se plaint de ce que les comptes qu'il aurait dû être prêtés dans le mois de février ne le sont pas encore.

Et la chambre s'ajourne.

Séance du 23 avril.

Un bill est présenté demandant permission d'augmenter le fond capital de la Banque de commerce.

M. McKensie demande si le gouvernement est prêt à donner des explications sur les négociations pour remplir les vacances dans le cabinet.

Sir John A. Macdonald répond que ce n'est pas l'usage constitutionnel de donner des explications sur de telles négociations avant qu'elles soient terminées, et qu'ainsi qu'il quel que une de ces vacances aura été remplie, la chambre en sera informée.

M. McKensie représente que pendant que le commissaire des travaux Publics était en Angleterre le parti libéral d'Ontario était sans représentant dans le cabinet; cependant le gouvernement prétend être une coalition. Il désire savoir si en remplissant les vacances le gouvernement a l'intention de suivre le principe de la coalition et si deux réformistes seront nommés pour remplir les vacances actuelles.

Les bills suivants sont lus une seconde fois: Concernant les délits contre la monnaie; les délits contre la personne; les dommages matériels causés à la propriété; la parjure; les délits susceptibles d'accusation (indictable) pour parjure; vol et autres délits semblables et concernant le département des finances.

La Chambre se forme alors en Comité sur les résolutions pour confirmer le contrat avec le chemin de fer Grand Occidental. M. Grey au fauteuil.

M. Holton félicite le ministre des finances sur la manière habile avec laquelle il a conduit les négociations. Il le loue de la manière hardie et pleine de dignité avec laquelle il a administré une réprimande au Président de la Compagnie à propos des remarques menaçantes faites par celui-ci à la dernière assemblée annuelle en Angleterre contre ce pays, et a propos des accusations qu'il avait lancées contre le crédit et la bonne foi du Canada.

M. Rose remercie M. Holton, préopinant de ses louanges et il ajoute qu'elles ont d'autant plus de valeur que ce dernier n'est pas dans l'habitude de louer ses actes.

Les résolutions sont alors adoptées et le rapport reçu.

Sur interpellation de M. Cassut, Sir John dit que la question de l'érection d'un nouveau bureau de Poste à Québec est sous considération.

Et sur interpellation de M. McConkey, il dit que le Canada doit d'abord acquiescer le territoire du nord-ouest avant que de commencer à y ouvrir des chemins.

M. Mackenzie demande la correspondance entre le gouvernement et les administrateurs de la Banque du Haut-Canada. Adopté.

M. Street annonce que les administrateurs s'efforcent de réaliser les biens de la Banque.

La chambre s'ajourne à 4.20 heures. (Nouvelles Mondiales).

## Affaires Internationales.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

Le sénat emploie les loisirs que lui laisse l'examen des nominations présidentielles à discuter quelques questions internationales. Avant-hier la question du règlement des indemnités de l'Alabama était à l'ordre du jour et un sénateur français bien connu, l'hon. M. Chaudier, a proposé gravement à l'assemblée de décréter "que les Etats-Unis se contenteront pour le règlement du différend pendant entre les deux nations, de la cession par la Grande Bretagne de toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, et que le président est autorisé à ouvrir des négociations sur cette base."

"La lecture de cette résolution, dit le Herald, qui se fait le héros de nos drôleries, a pris les galeries par surprise. Nous le croyons sans peine, et il ne serait surpris à moins. Mais le plus surprenant encore, c'est qu'au lieu d'une immense clameur de rire, une pareille plaisanterie trouve un écho responsable dans le journal que nous citons, et qui ajoute en manière de commentaire:

"Si le Congrès allait de l'avant, rappelait notre ministre de Londres, et proclamait la cessation des rapports entre les deux pays, l'Angleterre réglerait toutes nos réclamations dans le délai de trente jours: sinon, et si elle voulait la guerre, alors fût-ce la guerre, — une guerre vive, courte et décisive."

C'est, une guerre vive, courte et décisive. C'est à dire que l'Angleterre réunirait en trois jours cent vaisseaux qui arriveraient à New-York en quinze jours, prendraient la ville en vingt-quatre heures, et de même Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston et la Nouvelle-Orléans; et après? Le général Grant enverrait cent mille hommes au Canada? Ou les prendrait-il d'abord? Et quand il les aurait trouvés, armés, équipés, exercés, organisés; quand il aurait jeté cette première masse contre les troupes régulières de la Grande Bretagne, où trouverait-il l'argent pour la remplacer? Un défilé de lettres de marque, soit, et on s'en prendrait au commerce britannique. Cela pourrait être fort désagréable pour les anglais dans l'Atlantique où les corsaires américains feroient; mais au delà? Sans doute encore quelques hardis corsaires pourraient aller infester les mers de l'Inde et de la Chine. Mais cela compenserait-il les coups terribles que les anglais porteraient au cœur même des Etats-Unis?

Certes, nous ne faisons pas du patriotisme et des ressources immenses de ce pays; mais franchement, ce serait méconnaître sa destinée, son essence et sa grandeur que de le placer dans son état militaire, et nous ne sommes pas seuls de nous en apercevoir.

"Le Spectator de M. C. Chandler, dit le Post, un journal très national, a produit son effet. L'or a monté, et les perspectives de guerre sont le cancan de Wall street. Ce matin l'or a repris son niveau, le marché pensant que le peuple américain n'est pas tout composé de Chaudiers."

Et là, dessus le Post fait observer fort judicieusement qu'il y a pour les Etats-Unis un moyen bien plus sûr que la guerre de gagner le Canada, c'est d'abaisser les barrières douanières et d'adopter les principes du libre-échange entre les deux pays.

Entre la politique du Herald, lisez du sénateur Chandler, et celle du Post, le choix des hommes sages ne saurait être douteux, et nous avons cité la première que par mémoire, persuadés que, même dans une maison de fous, il n'y aurait pas quatre voix sur cent pour l'endosser. Nous terminons par ces quelques mots bien sentis du Post, que nous approuvons entièrement, — sauf l'illusion enfantine de la conquête facile:

"Il n'y a pas de doute que nous ayons le pouvoir de nous emparer du Canada et de le garder, aussi bien que Cuba et le Mexique, en vers et contre toute force qui pourrait nous être opposée. Mais le vol n'est pas toujours la sagesse, absolument comme l'insolence envers les nations étrangères n'est pas toujours la grandeur politique.

En somme, nous ne sommes pas bien sûrs que ce gouvernement ne soit pas coupable d'une insigne folie, et nous avons à noter encore une correspondance de Washington aux termes de laquelle les instructions données par le départ.

tement d'Etat à M. Motley, le nouveau ministre des Etats-Unis en Angleterre, ne seraient rien moins que conciliantes. Le général Grant reviendrait aux réclamations primitives formulées par M. Seward, avant les atténuations acceptées par M. Reverdy Johnson, et serait disposé à insister énergiquement sur leur admission définitive et immédiate. S'il en est ainsi la situation pourra devenir fort embarrassante, car nous ne croyons pas que l'Angleterre soit disposée à baisser pavillon, et les Etats-Unis se trouveront en face d'une folie ou d'une reculade.

## FAITS DIVERS.

NOS ANNONCES.—Vu le grand nombre d'annonces très importantes que nous avons à publier nous sommes forcés de faire sortir encore un supplément aujourd'hui.

CORRECTION.—Dans le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil de Ville publiée dans notre feuille de samedi, la motion en amendement du conseiller Blanchet a été rejetée et non pas adoptée tel qu'il appert dans notre compte-rendu.

STEAMER Océanique.—Le premier steamer de la saison Le Nestorian était attendu cette après-midi dans le port.

LA GLACE.—Nous recevons à l'instant communication d'une dépêche adressée aujourd'hui, à M. Deschamps, qui dit que la glace est encore très ferme à Lavallée et au bout de l'île.

VALENTINERIE.—Hier pendant la journée plusieurs gamins se sont amusés à tirer sur les merles et les rossignols dans les parcs et jardins autour de la ville. Nous signalons ce fait à l'attention de la police, et nous espérons que l'on infligera à celui ou à ceux de ces petits vauriens qui seront pris flagrant delicto une punition exemplaire qui leur ôtera pour longtemps l'envie de se livrer à une récréation aussi barbare qu'illegale.

PREMIERE BECASSINE.—Samedi dernier après-midi, M. Portugal a fait lever la première becassine de la saison dans le bois de Bas Bijou.

ÉCOLE MILITAIRE.—Le 24 du courant, MM. Hubert Ruel et Norbert Cantin, du Village Bienville de la Ville de Lévis, ont obtenu leurs certificats de seconde classe, après avoir subi l'examen ordinaire devant le colonel Harenc.

LES DAMES DE NEW-YORK.—La maison No. 49 de la 23e. rue vient d'être achetée par des dames de New-York, pour être affectée à un club féminin. Des cuisines seront établies dans le sous-sol. Le premier étage servira de bureaux de rédaction au journal Revolution, organe de l'indépendance de la femme, précédemment installé dans Park Row. Les salles de réunion et de réception occuperont le deuxième étage. Au troisième se tiendront les meetings et s'exerceront les affaires de la "Sorosis and Working-women's association." Enfin, les quatrième et cinquième étages seront convertis en salles d'études pour les dames artistes et en chambres à coucher pour les visiteuses auxquelles le club offrira l'hospitalité.

(Courrier des Etats-Unis.)

LES SUITES D'UNE QUERELLE.—Dernièrement deux jeunes gervains, âgés l'un de quatorze ans et l'autre de dix ans et demeurant près de Trenton, Comté de Grunby, Missouri, partaient ensemble pour faire une excursion de chasse dans les bois environnants. Affublés du costume traditionnel, le fusil sur l'épaule et armés de toutes les munitions possibles, les deux jeunes disciples de St. Hubert, suivis de deux grands chiens de chasse, marchaient d'un pas allégre et se promettaient bien de profiter du beau temps qu'il faisait et de rapporter au logis quantité de pièces de gibier.

Arrivés au bois, ils firent une halte de quelques instants et reprirent ensuite leur chemin. Il y avait quelque temps qu'ils marchaient dans le bois et ils n'avaient pas encore rencontré gibier qui vive.

Tout à coup l'un d'eux le plus vieux aperçut sur le haut d'une branche un écureuil. En un instant il fut armé son fusil; mais au moment où il couchait en joue le petit animal, un coup de feu retentit et l'écureuil blessé à mort tomba à ses pieds. C'était son jeune compagnon qui venait du coup lui enlever l'honneur d'avoir abattu la première pièce de la journée.

Furieux de désappointement, notre chasseur prétendit qu'il avait vu le gibier le premier et qu'il lui appartenait de le tuer; la querelle engagée s'échauffa à un tel point que le chasseur désappointé, voyant que son compagnon maintenait opiniâtrement ses prétentions, lui tira à bout portant une balle qui l'endit sans vie sur le sol.

Voyant son crime, le meurtrier, pour en faire disparaître toute trace, prit le cadavre sur ses épaules, se rendit sur les bords de la Grande

Rivière qui se trouvait à quelques milles de là et le jeta dans le courant.

De retour à la maison, il dit que pendant qu'il était à la poursuite du gibier, son compagnon avait pris une direction opposée à la sienne et que sans doute il s'était perdu, car il n'avait pas pu le retrouver.

On se mit aussitôt à sa recherche, on battit les bois en tous sens, mais vainement. Ce ne fut qu'au bout de deux jours que l'on découvrit le cadavre de l'infortuné à peu près au même endroit de la rivière où le meurtrier l'avait jeté.

On reconnut sur le champ le genre de la blessure qu'il portait.

Plus de doute pour eux, il avait été victime d'un meurtre.

Le soir du même jour le jeune homme, son compagnon, était arrêté et mis en prison.

## NOUVELLES MARITIMES.

Le Nestorian, Capt. Aird, parti de Liverpool le 15 courant, a passé à la Pointe aux Pères à 8.40 hier soir, avec 30 passagers de cabine, 795 d'entrepont et une cargaison générale pour Québec et Montréal.

Le Toscana, parti de New-York pour Glasgow le 25 novembre dernier, n'a donné aucune de ses nouvelles depuis son départ.

IDEAL, 9 avril. Les navires Orilla, Skimmer et the Hance, Rock City, Acme et Ottawa sont partis pour Québec.

SIGNAL.—Le navire Paragon, parti de Cork pour Québec, 4 jours, latitude nord 49, longitude ouest 18.

LIVERPOOL, 8 avril.—Le Jessie, capt. Robertson, parti d'ici pour Québec, a été laissé en vue de Great Ormehead à 3 p. m. le 6 du courant, par le remorqueur Niger No 1.

HUNA, 7 avril.—Mouillés à Longhope, le navire Algiers, de Leith, et les barques Tadmor et Liverpool, toutes deux de Grangemouth et venant de Leith, en destination de Québec.

AU PENTLAND FIRTH, le 6 avril.—Les barques Nina, capt. Milne, de Montrose, et Alexander Hall, capt. Walker, d'Aberdeen, ainsi que plusieurs autres navires, tous en destination de Québec.

Le capitaine McLean, du navire Anglesa arrive dans le port samedi après-midi, rapporte ce qui suit: Le navire fit voile de Liverpool à 11.30 a. m. le 25 mars. Le 10 avril, Wm. James, matelot, natif de Shetland, tomba de la grande vergue sur le pont et ne survécut que 12 heures à cet accident. Le 14 avril, le navire doubla le Cap Ray et eut à passer quantité de glaces. Le même jour nous vîmes au sud deux vaisseaux ne portant pas de voiles. Le 16, nous échangeâmes des signaux avec l'Albion. Le 17, nous entrâmes dans la glace vive à vis le cap St. George et nous traversâmes ainsi parmi les glaces jusqu'à la pointe est de l'Anticosti que nous doublâmes le 19. Nous fîmes la Pointe des Monts à 6 a. m. le 21. Le même jour à 3.30 heures, nous primes un pilote au Bic. Nous eûmes à supporter une forte bourrasque venant de l'ouest sud-ouest.

Jusqu'à la Traversée nous eûmes des vents du nord-ouest et des vents irréguliers depuis cet endroit à l'île aux Oies.

Les navires de l'Anse des Indiens, nous sommes arrivés dans le port à 3.30 heures samedi après-midi.

## PETITE GAZETTE.

Nous rappelons au public que c'est demain à une heure précise qu'a lieu au magasin de M. J. Turcotte, Basse-Ville, la grande vente à l'encan d'articles d'épicerie et de fournitures à l'usage des magasins d'épicerie.

(Voir l'annonce.)

## TELEGRAPHIE GENERALE.

## CANADA.

Montréal, 24 avril.

Les eaux se retirent et les trains peuvent se rendre à la station Bonaventure.

Dans le Griffintown les rues situées au niveau de la rue William, y compris une partie des rues Wellington, Colborne, Ottawa, Kemp, McCord et autres, sont encore sous l'eau.

Un ya en bateau, en chaloupe et en canot porter secours aux malheureux résidents.

Les imprimeurs de Toronto sont venus au secours de leurs confrères montréalais. Ils leur ont envoyé une somme de \$150.

L'hon. J. Sandfield Macdonald loze de ce temps-ci à l'Hôtel d'Ontario.

Sandford Fleming, ingénieur en chef du chemin de fer intercolonial, et Thomas R. Durnee, écuier, d'Halifax, sont au St Lawrence Hall.

La ligne du Grand Tronc à Coteau n'a pas encore été réparée et les passagers avec leurs bagages sont obligés de passer d'un train à un autre. On espère que lundi prochain la ligne sera en parfait ordre.

Trois Rivières, 14 avril.

L'eau a monté de quelques pouces et couvre les quais maintenant.

## ETATS-UNIS.

Port Colborne, 24 avril.

Les vapeurs du canal Welland sont arrivés ici après avoir traversé quatre milles de glaces.

Pesth, 23 avril.

A l'ouverture de la Diète hier, l'empereur François Joseph a fait un discours très pacifique. Il a parlé d'importantes réformes à être

apportées dans l'administration des affaires intérieures et extérieures du pays, et a dit que les bons rapports avec l'Autriche et les autres puissances promettaient une longue ère de paix.

St. Louis, 24 avril.

Une dépêche reçue d'Omaha dit qu'il y a eu une violente tempête de neige mercredi dernier aux Forts Laramie et Fetterman.

Les troupes à la poursuite des Indiens ont été arrêtées par la tempête.

## NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble.)

Londres, 24 avril.

Une dépêche de Dublin dit que Hugh Bradshan, magistrat irlandais bien connu, a été tué à Tipperary.

Paris, 24 avril.

Le budget financier a été adopté par le Corps Législatif.

Vienne, 24 avril.

Dans le Reichsrath la loi des écoles primaires a été passée après plusieurs débats et une vive opposition de la part des membres tyroliens et polonais.

Florence, 24 avril.

La Cour d'Appel a pris en considération le Code Pénal, et s'est prononcée en définitive en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Madrid, 24 avril.

Dans les Cortes Constituentes Senor Ornez, député républicain, a présenté une mesure à l'effet d'exclure à jamais les Bourbons du trône d'Espagne.

Un amendement à cette mesure a été adopté par la majorité. Cet amendement n'est autre chose que la mesure elle-même, mais restreinte à l'ex-reine Isabelle et au prince des Asturies. Senor Zorilla a introduit un bill dans le but de promouvoir les intérêts de l'éducation générale.

Figuerio, ministre des finances, a proposé qu'un traité de commerce soit conclu avec l'Angleterre.

TROUVÉ ENFIN.—Deux médecins distingués, le Dr. James Clark, médecin de Sa Majesté la Reine Victoria, et le Dr. Hughes Bennett disent que la consommation peut se guérir. Le Dr. Wistar a reconnu parfaitement la vérité de cet avis, quand il a découvert son Baume de Cerise-sauge si avantageusement connu dans tout le monde, et qui donne tous les jours des preuves incontestables de ses propriétés radicalement curatives.

## Annonces Nouvelles.

Avis spécial.—Bernard & Hémond.

Département des Donations.—R. S. M. Bouchette.

Cigares de la Havane.—William Russell & Fils.

Vente à l'encan.—Parke & Fils.

do do do

Rots d'acier.—H. S. Scott & Cie.

Aux Charrons.—do

Corporation de Québec.—L. A. Cannon.

Pharmacies.—R. Dugal.

Marchandises Sèches.—Bernard & Hémond.

Articles de Quincaillerie et Ferronnerie.—Hardy & Lortie.

Changement d'établissement.—Léger & Rinfret.

Bayme de Cerise-Sauge.—Wistar.

## Revue Financière et Commerciale.

## MARCHÉ MONÉTAIRE.

Lundi, 26 avril.

New-York, 10 h. a. m.—L'or est coté à 133 1/2 l'échange sterling 81. Les greenbacks sont achetés à 25 pour cent d'escompte pour l'or et 23 pour l'argent, vendus à 25 pour de l'or.

L'argent est acheté à 41, vendus à 4 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 50cts, par piastre, ceux de Halifax, 5 à 10 d'escompte, et ceux du Nouveau-Brunswick, 2 à 50 par cent d'escompte.

JOHN FISHER, Courtier.

40, rue St-Pierre.

## MARCHES DE NEW-YORK.

24 avril.

Coton ferme ferme, à 29 1/2 et 29 1/2.

Fleur fermée ferme; recettes 6,000 qts. ventes 5,300 qts, à 5.15 à 5.65 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest; 5.70 à 6.10 pour commune à extra choisie de l'Etat; 5.60 à 6.00 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Fleur de seigle calmo, à 4.75 et 6.75.

Ble du marché calmo; pas de recettes; ventes 1,000 mts de Michigan, à 1.75.

Soie ferme; calme aujourd'hui; recettes 190,000 mts; ventes, 420,000 mts, à 82 et 85c pour le nouveau miel de l'Ouest.

Orge ferme; recettes 40,000 mts; ventes 34,000 mts, à 78c pour l'Ouest en magasin, et 80c pour du à flot.

Lard ferme ferme aujourd'hui; à 31.25 et 31.37 pour nouveau mess; et 30.75 à 31.00 pour le vieux do.

Saindoux ferme tranquille, à 17 1/2 et 18 1/2 pour

rupture. Les caractères, nets et corrects, indiquent une main qui n'avait pas songé à se déguiser.

—Mais j'ai vu quelque part une écriture comme celle-là,—se dit René, et à force d'interroger ses souvenirs il crut se rappeler qu'il y avait quelque chose d'approchant parmi les modèles de calligraphie qu'un écrivain public de la rue des Grès exposait sur son échoppe. Muni de la lettre, il n'attendit pas une minute de plus pour aller vérifier si ses souvenirs étaient exacts, et il se souvint qu'ils l'étaient en effet. Mais il ne suffisait pas de connaître la main qui avait tracé les caractères.—L

## PRIX COURANT DU CUIR.

Montréal 26 avril 1869.

| Montréal 26 avril 1869.  |                 |         |           |
|--------------------------|-----------------|---------|-----------|
| Hemlock, B. A. à semelle | No. 1.          | 22c     | à 23 1/2c |
| " " " "                  | No. 2.          | 20c     | à 21 1/2c |
| " " " "                  | No. 1.          | 18c     | à 20c     |
| " " " "                  | No. 2.          | 16c     | à 18c     |
| " " " "                  | No. 1.          | 24c     | à 26c     |
| " " " "                  | No. 2.          | 20c     | à 22c     |
| Cuir rude                |                 | 25c     | à 27c     |
| Cuir véron Upper         |                 | 27 1/2c | à 30c     |
| " " " " " " " " " "      | lourd et médium | 30c     | à 35c     |
| Cuir avec grain Upper    |                 | 40c     | à 42c     |
| Kips entiers             |                 | 35c     | à 40c     |
| " " par côtes            |                 | 35c     | à 37c     |
| Cuir tendus, grands.     |                 | 20c     | à 28c     |
| " " " " " " " " " "      | petits          | 18c     | à 20c     |
| Waxed calf leather       |                 | 60c     | à 70c     |
| " " " " " " " " " "      | lourd           | 60c     | à 70c     |
| " " " " " " " " " "      | français        | 1.00c   | à 1.10c   |
| Harnais                  |                 | 27c     | à 29c     |
| Vache émailée par pied.  |                 | 17c     | à 19c     |
| Vache à patte            |                 | 18c     | à 20c     |
| Peau de bœuf             |                 | 12 1/2c | à 16c     |
| Cuir Robbold             |                 | 12 1/2c | à 17c     |
| Peau de monton           |                 | 55c     | à 70c     |
| Peau de loup (waxed)     |                 | 20c     | à 25c     |
| Hides (Cattle slaughter) |                 | 09c     | à 08c     |
| " (Veit sales)           |                 | 09c     | à 09 1/2c |

## RAPPORT MARITIME.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC.

Navire Anglaise, McLean, Liverpool, 25 mars, Allans, Rea & Co., carg. gén. pour Montréal.

Lac Supérieur, Ritchie, Liverpool, 25 mars, carg. gén. pour Montréal.

ACQUITTÉS.

La Goélette Mary Ann, Desgagnés, Labrador, R. Hudson.

— L. J. Tessier, Boudreau, Dalhousie, W. & R. Brodie.

## ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Goélette Marie Louise, R. Boileau, Baie St. Paul, — Bois, Orge, Blé, Bœuf, —

— Charles, M. Simard, R. Boileau, Baie St. Paul, — Bois, Bœuf, Orge, Blé, —

— Rascal, L. Pichon, R. Boileau, Baie St. Paul, — Bois, Bœuf, —

— Marie Laure, D. Gauthier, St. Irénée, Bois, Patates, —

## HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

|          | Avril. | Matin. | Soir. |
|----------|--------|--------|-------|
| Lundi    | 26     | h. m.  | h. m. |
| Mardi    | 27     | 7-23   | 7-23  |
| Mercredi | 28     | 7-45   | 8-15  |
| Jeudi    | 29     | 8-28   | 8-49  |
| Vendredi | 30     | 9-34   | 9-39  |
| Samedi   | Mai 1  | 9-49   | 10-11 |
| Dimanche | 2      | 10-35  | 10-59 |

PHASES DE LA LUNE.

Pleine lune, Lundi le 26 du courant, à 1 h. 33 m. A. M.

## Le Sarsaparillien Résolutif

Est un meilleur remède et un plus sûr et plus efficace des difficultés des Reins, de la Vessie et de l'Utérus que le Buchu, la Turpentine, les Cataplasmes, le Juipe, le Gin et tous les autres Remèdes directs connus.

Le Sarsaparillien Résolutif est un remède plus prompt pour faire disparaître les taches, les plaies, les éruptions de la peau, les vers, que toutes les Sarsaparilles ordinaires en usage. Ces décoctions ne sont que des imitations du puissant, stimulant et efficace Sarsaparillien Résolutif de RADWAY. Quelques doses établissent la rigueur de la vie chez les faibles, les débiles et les infirmes.

Le Sarsaparillien Résolutif de RADWAY est l'espérance des consommateurs. Il adoucit le phlegme, repare les pertes du corps avec des matériaux nouveaux et forts, provenant d'un sang riche et pur qui arrête la décadence. Qu'on essaie. Le Buchu n'est pas un remède convenable, on s'en aperçoit comme médicament, généralement il est sujet aux mêmes objections que les Pilules Bleues, la Quinine, le Sublime Corrosif, le Mercure, et, d'autres propriétés directes et exclusives. Les personnes qui ont pris de ces remèdes pendant un temps savent qu'ils ont été inutiles, ils occasionnent au contraire de graves maux. Ainsi, en est-il du Buchu, dont l'action directe, exclusive sur les reins suspendra, si on en continue l'usage, les fonctions sécrétrices des autres organes. Comme on le sait, le Buchu est un diurétique direct et est généralement employé par les médecins pour assurer une plus grande action des reins.

Mais c'est le danger de ce cas il est ainsi employé sans usage et suspendu après quelques doses et l'opiat est administré pour modifier son action ou pour composer les reins du grand mal tout d'un coup souffrir par l'influence directe du Buchu. Maintenant, le Buchu indistinctement employé dans la diabète, la gravelle, les dépôts de poussière ou dans la dégénération granuleuse des reins, des catarrhes de la vessie, etc., comme l'emploi de tels pour arrêter la diarrhée.

Le Paracira Brava, associé avec le Sarsaparillien et les autres agents employés dans le Résolutif Rénovateur de Radway, est un remède compensateur. Il guérit toute espèce de maladies des Reins, de la Vessie, de la Peau et des Organes Intérieurs. Quelques doses opèrent un changement extraordinaire pour le mieux. Une once d'extraire de la racine de Paracira Brava du Radway vaut plus que toutes les feuilles de Buchu que dix générations de Sauvages ont d'habitude employées pour guérir les mêmes maux. Demandez le Sarsaparillien Résolutif du Dr. Radway, ou Résolutif Rénovateur, Prix, \$1.00 la bouteille ou six bouteilles pour \$5.00. Adressez au Dr. RADWAY & Co., 439, Rue St. Paul, Montréal.

Le Sarsaparillien Résolutif arrête toutes les décharges affaiblissantes qui menacent de détruire la vie. Quand il était préparé d'après l'ancien procédé, le Résolutif a guéri plusieurs personnes de maladies engendrées par l'abus de boissons, qui se sont montrées depuis et ont été des enfants. Ce doit être une bonne preuve de sa puissance efficace. Tel que préparé maintenant d'après le nouveau procédé du Dr. Radway, il n'y a pas de maladies qui peuvent être atteintes dans le sang, l'urine et la transpiration qui ne puissent être guéries par lui. Plusieurs maladies qu'il n'est pas convenable de mentionner dans une annonce sont indiquées dans la notice de publication médicale du Dr. Radway, "ERRATUM ET VERITÉ", actuellement prêt. Adressez RADWAY & Co., No. 439, Rue St. Paul. Prix du Sarsaparillien Résolutif, \$1 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5.

## Faites usage du Ciment de la Nouvelle Puissance.

A VENDRE PARTOUT.

## Annonces Nouvelles.

## CIGARES DE LA HAVANE.

MM. WILLIAM RUSSELL & FILS viennent de recevoir leur assortiment de cigares du Printemps, des marques suivantes:

Partas, Desizno Londres, Cabaza Corona, Figaro, Manuel Amores, Especial Cotowa, Ils sont à vendre aux

Hotels St. Louis et Russell. Québec, 26 avril 1869.

## Annonces Nouvelles.

## Faites usage du Ciment de la Nouvelle Puissance.

A VENDRE PARTOUT.

## AVIS SPÉCIAL.

NOUS informons nos amis et le public, que vu un malentendu entre MM. LEGER & RINFRET et nous, nous ne pouvons ouvrir notre établissement que LUNDI, le 3 MAI prochain, au lieu de SAMEDI, 1er Mai, tel que nous l'avons annoncé avant.

BERNARD &amp; HÉMOND.

Québec, 26 avril 1869.



## Département des Douanes.

Ottawa, 23 Avril 1869.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 25 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

Québec, 26 avril 1869.

## ROTS D'ACIER POUR LES METIERS.

Pour Etoiles, Couvertes, Flanelle et Toile.

— AUCUN —

## LAMES D'ACIER

Complètes avec Broches.

Ces Rots se vendent moins cher que ceux en Rouille.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 26 avril 1869.—61

## AUX CHARRONS,

DERNIÈREMENT REÇU:

Toile Cirée, Bordure, Tapis pour fond, Tonnages, Bouteilles, Frettes de Roues, Joins, Faux, Malles argentées, Cuir à corbeau, Essieux, Ressorts, Fer en Barre, Ailer à Ressort, Chevilles, Ecrou, Vis, Limes, Vernis Anglais et Américain, Huile, Torbentine, Peintures, Plumeaux.

BOIS PLIÉ! BOIS PLIÉ!

SAVOIR:

Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1869.

Jantes, Moyens, Bois, Mémoires, Sigees, etc., etc., etc.

Le tout aux prix très modérés.

H. S. SCOTT &amp; Co.,

Marché de la Haute-Ville.

## Annonces Nouvelles.

## VENTE A L'ENCAN, PAR J. PARKE &amp; FILS.

IL SERA VENDU

AUX

SALLES D'ENCAN DE QUÉBEC,

No. 16, RUE LA FABRIQUE,

(Porte voisine de MM. GLOVER &amp; FRY.)

MERCREDI, LE 28 AVRIL.

Un assortiment considérable de Meubles et

Effets de Ménage existant en:

Chaises en Crin et Sofas en Noyer Noir, Canapés,

Bureaux, Miroirs, Buffets, Chaises en Canne et en

Bois, Tables de Centre, Commodes, Couchettes

presque Neuves en Noyer Noir et Noyer Tendre,

Matelas à ressorts, Matelas en Crin, Paillasses, Ri-

deaux de Dames, Tapis, Tapis Impérial et Eco-

nais, Verrières et Poteries, Pendules Américaines,

Poèles à Salon et à Cuisine, Ustensiles de Cuisine,

un magnifique Fusil de Chasse, deux splendides

Violons, une quantité de Livres, Chaises, Tables,

et Pupitres à Bureau, un splendide service à Thé

en Argent Galvanisé tout Neuf, un Bain d'Orage

avec la Pompe et les Tubes complets et une grande

quantité d'autres articles; les effets ci-dessus men-

tionnés ont été envoyés par différentes personnes

à leur Salle d'Encan pour être vendus prompte-

ment. Il sera aussi offert en vente un Piano Cotta-

ge de sept Octaves, en Bois de Rose et tout Neuf.

La Vente commencera à DEUX heures

PARKE &amp; FILS,

Encanteurs.

Québec, 26 avril 1869.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

Encanteurs.

## GUIDE D'AFFAIRES.

## IMPORTATEURS EN GROS.

TETU & GARNEAU,  
No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville.  
THIBAUDEAU, THOMAS & C<sup>ie</sup>,  
Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

A. HAMEL & FRERES,  
No. 14, Côté de Lamontagne, Basse-Ville.

## EPICIER EN GROS.

JOHN LEMESURIER & C<sup>ie</sup>,  
No. 33, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

NAZARINE TURCOTTE,  
Quai de Front, vis-à-vis la Maison Connolly, Marchand  
de Fleurs, Basse-Ville.

## NOUVEAUTES, DETAILS.

GLOVER & FRY,  
No. 20, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

A. HAMEL & FRERES,  
No. 22, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

MONTMINY & BRUNET,  
Coin des Rues du Pont et St. Joseph, St. Roch.

L. N. HENAU, LUT,  
No. 24, Rue du Pont, St. Roch.

THEOPHILE H. DON,  
Coin des Rues de la Couronne et St. Joseph, St. Roch.

H. GAGNON,  
No. 77, Rue St. Joseph, St. Roch.

A. BERGÉ,  
Côté de Lamontagne, Maison Turcotte, Basse-Ville.

P. E. GODBOUT,  
No. 58, Rue St. Pierre, Carré N. Est, Basse-Ville.

LEFRANÇOIS,  
No. 30, Rue de la Couronne, St. Roch.

FELIX LAVOIE & FILS,  
Coin des Rues du Pont et St. François, St. Roch.

F. X. LEPAGE,  
No. 34, Rue de la Couronne, St. Roch.

CHOUINARD & FECTEAU,  
No. 33, Rue de la Couronne, St. Roch.

F. CARRIER & C<sup>ie</sup>,  
No. 57, Rue St. Joseph, St. Roch.

## FLEUR ET PROVISIO.

DEMERS & DION,  
Quai de Front, Basse-Ville.

J. B. RENAULT,  
No. 26 et 28, Rue St. Paul, Basse-Ville.

HUOT, BOWMAN & C<sup>ie</sup>,  
Quai Napoléon, Bâtisse Lemay, Basse-Ville.

THEOPHILE THEBERGE,  
Marché Champlain, Basse-Ville.

MAKTEL & C<sup>ie</sup>,  
Coin des Rues de la Couronne et Union, Basse-Ville.

## MARCHANDS A COMMISSION.

JOSEPH LEPAGE,  
No. 1, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

WELLS & C<sup>ie</sup>,  
No. 23, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

CHS. T. COTÉ & C<sup>ie</sup> (Marchandises Sèches),  
No. 64, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

## AGENTS DE CHANGE.

TOURANGEAU, MAHONY & C<sup>ie</sup>,  
No. 18, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

WM. A. FISHER,  
No. 2, Rue de la Couronne, Basse-Ville.

EDOUARD GAGNON,  
Coin des Rues St. Jacques et St. Pierre, Basse-Ville,  
vis-à-vis la Banque de Québec.

E. SANDERSON & C<sup>ie</sup>,  
No. 29, Rue St. Paul, Basse-Ville.

## COURTIER DE DOUANE.

J. R. HEALEY,  
Pointe à Carrey, Québec.

## EPICIER.

LOUIS BOURGET,  
Coin des Rues Union et la Place du Marché Finlay,  
Basse-Ville.

WILLIAM LAROCHE,  
No. 52, Rue St. Joseph, St. Roch.

FORTIN & MORENCY,  
Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

G. N. BOISSEAU,  
No. 314, Rue de la Couronne, St. Roch.

DION & DUBEAU,  
No. 27, Rue de la Couronne, St. Roch.

A. J. MAILLOUX,  
No. 38, Rue de la Couronne, St. Roch.

G. E. PARÉ & FRERES,  
No. 264, Rue du Pont, St. Roch.

CLARK & FISHER,  
No. 32, Rue de la Couronne, St. Roch.

JOSEPH LACHANCE,  
No. 8, Sous-le-Fort et No. 3, Marché, Basse-Ville.

## MARCHAND DE BOIS.

F. O. PAQUET,  
Haute du Palais, près de l'Usine à Gaz,  
Planches, Madriers, etc.

F. O. BEAUBIEN,  
Place du Palais, Rue St. Paul.

## Marchands de Quincaillerie.

TRUDELL & VOYER,  
No. 43 et 52, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

JOSEPH BOIVIN,  
Coin des Rues du Pont et St. Joseph, St. Roch.

P. H. RHEAUME,  
Coin des Rues St. Joseph et du Pont, St. Roch.

## LIBRAIRES.

GARANT & TRUDEL,  
No. 27, Rue de la Fabrique, Haute-Ville.

HARDY & MARCOTTE,  
No. 3, Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

M. L. CREMAZIE,  
No. 12, Rue de la Couronne, Basse-Ville.

J. A. LANGAIS,  
No. 63, Rue St. Joseph, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.

## RELIEUR ET REGLEUR.

M. E. PROULX,  
No. 4, Rue Des Casernes, Haute-Ville.

## Marchands de Musique.

E. LARUE & C<sup>ie</sup>,  
No. 24 et 26, Rue St. Joseph, St. Roch.

PETRUS PLAMONDON,  
No. 60, Rue Nouvelle, Faubourg St. Louis.

## PROFESSEURS DE MUSIQUE.

M. AUG. DESROCHERS,  
No. 12, Rue du Palais.

M. G. MCNILL,  
No. 18, Rue St. Gabriel, Faubourg St. Jean.

## Réparation d'instruments de

Musique.

ROCH LYONNAIS,  
No. 33, Rue St. Joseph, St. Roch.

## GUIDE D'AFFAIRES.

## Fabricant de Portes en fer, etc., etc.

LOUIS MARCOTTE,  
No. 331, Rue St. Jean, Haute-Ville.

## AVOCATS.

ALLEYN & CHAUVEAU,  
Bureau No. 2, rue de la Couronne, Haute-Ville.

RICHARD ALLEYN, ALEXANDRE CHAUVEAU,  
F. LANGELE, No. 3, Rue du Parloir, Haute-Ville.

CARON & DUVAL,  
No. 59, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

C. F. D. GAGNE,  
Coin des Rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

LARUE & REMILLARD,  
No. 2, rue de la Couronne, Haute-Ville.

ERNEST BRUNEAU,  
St. Joseph, Basse-Ville.

J. O. L. VIDAL,  
No. 2, Rue St. Louis.

## NOTAIRES.

E. & S. GLACKMEYER,  
No. 23, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

GEORGE LARUE,  
No. 2, Rue de l'Eglise, St. Roch.

J. B. HAMEL,  
No. 2, Rue St. Joseph, St. Saver.

## PHARMACIENS.

J. B. MARTEL,  
No. 6, Rue St. Jean, Haute-Ville.

ROCH DUGAL,  
No. 25, Rue de la Couronne St. Roch.

ALFRED BRUNET,  
Coin des Rues St. Paul et St. Nicolas, Palais.

JOHN VELDON,  
No. 504, Rue St. Joseph, St. Roch.

## Oculiste et Auriste.

DR. L. J. A. SIMARD,  
No. 18, Rue St. Louis.

## MEDECIN.

LUCIEN MORAUD,  
Coin des Rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

## DENTISTES.

DR. POUTIER,  
No. 13, Rue St. Jean, Haute-Ville.

J. A. VENNÉ,  
No. 41, Rue St. Joseph, St. Roch.

## PHOTOGRAPHES.

T. GASTONGUAY,  
No. 43, Rue St. Joseph, St. Roch.

LIVERNIS & BIENVENU,  
No. 3, Rue St. Jean, Haute-Ville.

## Horlogers et Bijoutiers.

H. DROLET,  
No. 124, Rue St. Jean, Haute-Ville.

P. H. BRUNET,  
Coin des Rues St. Joseph et de l'Eglise.

AMÉDÉE SAVARD,  
No. 53, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

EMILE JACOT,  
No. 33, Rue de la Couronne, St. Roch.

S. BEDARD,  
No. 37, Rue St. Jean, Haute-Ville.

B. DELAHAYE,  
Rue St. Jean, Haute-Ville.

## MARCHANDS TAILLEURS.

M. McAVOY,  
Coin des Rues du Pont et Des Fosses, St. Roch.

MOISE PARADIS,  
No. 20 et 21, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

## Lampes et Huile de Charbon.

F. O. VALLERAND,  
No. 6, Côté de Lamontagne, Basse-Ville.

## Faience, Lampes, Huile de Charbon (en Gros).

HENRY GOODWIN & C<sup>ie</sup>,  
Rue St. Paul, Basse-Ville.

## TABACONISTE.

N. DUBORD,  
No. 35, Rue St. Jean, Haute-Ville.

## FERBLANTIER.

FRANÇOIS LÉTOURNEAU,  
No. 16, Rue St. Nicolas, Palais.

## TANNEUR.

OLIVIER ROCHETTE,  
No. 156, Rue St. Valier, St. Roch.

## SELLIER.

LOUIS TANGUAY,  
No. 38, Rue St. Joseph, St. Roch.

## CORDONNIERS.

J. E. WOODLEY,  
No. 2, Rue de la Couronne, Haute-Ville, Québec.  
(En Gros et en Détail.)

SYLLA COTÉ,  
No. 24, Rue Couillard, Haute-Ville.

JOSEPH BECLERC,  
Rue St. Valier, St. Saver.

LOUIS BILODEAU,  
No. 5, Escalier de la Petite Rue Champlain.

MARCEL ROCHET,  
Coin des Rues du Pont et Des Fosses, St. Roch.

CLEMENT GAMACHE,  
Coin des Rues Notre-Dame et St. Pierre, Basse-Ville.

CHARLES BOIVIN,  
No. 504, Rue St. Joseph, St. Roch.

J. B. RICHARD,  
Coin des Rues St. Jean et St. Vénérable, Faubourg  
St. Jean.

CHARLES BEAUPRÉ,  
Coin des Rues Notre-Dame et Sous-le-Fort,  
Basse-Ville.

CHARLES ROY,  
Coin des Rues Notre-Dame et Sous-le-Fort,  
Basse-Ville.

J. BTE. LAROCHE,  
No. 42, Rue du Pont, St. Roch.

FRANÇOIS BROUARD,  
No. 49, Rue de la Couronne, St. Roch.

## BARBIER.

JOSEPH MARIE,  
No. 614, Rue St. Joseph, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.

## HOTELS ET RESTAURANTS.

HOTEL RUSSELL,  
No. 11, Rue du Palais, Haute-Ville.

LEANDRE FRÉCHET,  
No. 5, Rue de Lamontagne, Basse-Ville.

GEORGE BELLEAU,  
(Restaurant St. George) No. 2, Rue du Port,  
Haute-Ville.

NARCISSE LAFORE & C<sup>ie</sup>,  
No. 17, Rue du Palais, Haute-Ville.

HOTEL BLANCHARD,  
Rue Notre-Dame Basse-Ville.

## GUIDE D'AFFAIRES.

## Architecte, Ingénieur et Arpenteur.

C. BAILLARGÉ,  
No. 14, Rue St. François, Haute-Ville.

## CHAPELIERS.

O. COTÉ,  
Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

ALEXANDRE BOISVERT,  
No. 45, Rue du Pont, St. Roch.

J. B. LALIBERTÉ,  
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

## La Banque Nationale.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende  
de quatre par cent sur le Fonds Capital de  
cette Institution a été déclaré pour le semestre  
courant, et sera payable à cette Banque SAMEDI,  
le 6 juin 1889, le ou après le PREMIER MAI prochain.  
Les livres de Transfert seront fermés depuis le  
6 jusqu'au 30 avril prochain, les deux jours inclus.  
L'Assemblée annuelle des Actionnaires sera tenue  
à la Banque, lundi le 3 de mai prochain, à 3  
heures p. m.  
Par ordre du Bureau, F. VÉZINA, Caissier.

Québec, 30 mars 1889.—1 f.

## Chromo-Lithographies.

Le soussigné informe le public qu'il vient de  
recevoir une caisse de Chromo-Lithographies,  
exécutées avec le goût le plus artistique en Angle-  
terre et en Allemagne, et copiées d'après les meil-  
leurs originaux des artistes distingués suivants:  
Sydney Cooper, A. R. A. Wainwright, Birket  
Foster, Mole, Harding, Whittle, Tiley, Row-  
tham, Herbert, Richardson, Holding, Lander, Reed,  
Penley, Pierson, Capt. Beechey, R. N., etc.  
Ces Chromo-Lithographies sont les plus belles  
qui aient jamais été importées à Québec, et le  
soussigné est très heureux de pouvoir montrer  
d'aussi belles productions de l'Art.  
R. MORGAN,  
Marchand de Pianos et de Musique,  
No. 44, Rue St. Jean,  
Québec, 10 mars 1889.

## Marchandises Nouvelles.

VENANT D'ÊTRE REÇUES:

MERINIS FRANÇAIS NOIR ET DE COULEUR

NOUVELLES ETOFFES A ROBES.

NOUVELLES ETOFFES A MANTILLES.

VELOURS DE SOIE ET BREVETÉ.

ETOFFES A JUPONS.

NUAGES (en grande variété).

CHALES ET FICHU AU TRICOT.

CHILTS AU TRICOT POUR MESSIEURS.

CHILTS DE FANTAISIE, (do) POUR DAMES.

NOUVELLES ETOFFES A RIDEAUX.

FRANGES ET CORNICES A RIDEAUX.

GRAND ASSORTIMENT DE FLANELLES.

DRAPS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

DRAP IMITATION DE LOUTRE.

DRAP IMITATION DE MOUTON.

CASIMIRS ET TISSUS DECOSÉS.

ETOFFES ET TISSUS DU CANADA.

TOILES, COTONS, INDIENNES.

GRANDE VARIÉTÉ DE TAPIS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS.



CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.Bureau du Surintendant  
des Travaux.

## AVIS PUBLIC.

LES propriétaires de terrains dans le district in-  
cendé ou ailleurs, voudront bien se rappeler  
qu'il est de leur devoir, avant de procéder à bâtir  
sur la ligne des divers rues de la cité, d'avertir  
le Surintendant, afin qu'il puisse leur donner  
l'alignement des dites rues; la somme de une  
piastre et demie ayant été préalablement versée  
entre les mains du Trésorier de la Cité pour le  
coût du dit alignement.

Les personnes qui sont désireuses de bâtir ou de  
faire des réparations sont aussi averties par les  
présentes qu'il faut prendre un permis pour ce  
faire.

Le tout conformément aux lois et règlements de  
la cité et sujet aux pénalités y mentionnées.

CHS. BAILLAIRGE,  
Surintendant.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.Bureau du Surintendant des  
Travaux.HOTEL-DE-VILLE,  
Québec, 17 avril 1869.

## AVIS PUBLIC

EST par ces présentes donné que des SOUMIS-  
SIONS cachetées adressées au Surintendant  
des Travaux, seront reçues d'ici à MERCREDI  
le 21 du courant, à 4 heures P. M., pour les  
meilleurs MAÎTRES D'ŒUVRE de second ordre  
dont la Corporation pourra avoir besoin d'ici  
le 1er Mai 1870.

Le prix sera coté par cent Mètres de 12 x 11  
x 3.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la  
plus basse ni aucune des soumissions.

Le contractant payera au notaire le coût du con-  
trat.

CHS. BAILLAIRGE,  
Surintendant des Travaux.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.Bureau du Surintendant  
des Travaux.HOTEL-DE-VILLE,  
Québec, 17 avril 1869.

## AVIS PUBLIC

EST par ces présentes donné que les Revenus des  
Fontaines d'eau de la Cité St. Onés, de la Cou-  
ronne et St. Joachim pour l'année qui doit com-  
mencer au 1er Mai prochain et se terminer le 30  
avril 1870 seront offerts en vente le 26 du courant  
à 2 heures P. M. à l'Hôtel-de-Ville et adjugés  
au dernier et plus haut enchérisseur, pour que  
le montant offert ne soit pas moindre que dix pour  
cent en sus du plus haut montant réalisé par la  
corporation pendant les années courantes ou passées.

CHS. BAILLAIRGE,  
Surintendant des Travaux.

CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que MERCREDI le 28  
d'AVRIL courant, à ONZE heures A. M., à l'Hôtel-de-Ville  
dans la Salle des Séances du Conseil, le bail pour une année du premier MAI  
prochain au 30e AVRIL 1870 de toute cette portion  
de la Halle du Marché Champlain maintenant oc-  
cupée par M. Thomas Casey sera offert à l'enchère  
et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur.

Deux bonnes et suffisantes cautions à la satisfaction  
de Son Honneur le Maire seront requises pour la  
exécution des conditions du bail, lequel sera alors et  
signé en présence du notaire qui sera aussi présent.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.

## F. X. LEPAGE,

RUE DE LA COURONNE, No. 34.

Prend l'occasion de remercier les marchands de  
la campagne et le public en général de l'encou-  
ragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à  
ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le  
passé le même genre d'affaires au même magasin,  
RUE DE LA COURONNE, No. 34.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN :  
Drap Noir tout Laine.  
Drap Noir Union.  
Csimire Noir tout Laine.  
Tweeds Anglais.  
Tweeds Canadiens.  
Drap à Robes de tous genres.  
Mertins Noir et couleur.  
Cobourgs Noir et couleur.  
Alpaca Noir et couleur.  
Coton Jaune.  
Shirtings.  
Long Cloth.  
Coton Barre.  
Coton Croisé.  
Coutil de Coton et en Fil.  
Coton à Drap.  
Toile à Drap.  
Rubans.  
Soies Glacées.  
Fleurs, Bacs, etc., etc.

Crêpes à Chapoux, à Garnitures, Gants Noirs, et  
tout ce qui compose un assortiment des plus com-  
plets d'effets de drap et de dentelle.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

F. X. LEPAGE,  
St. Roch, Québec.

(Le tout sera vendu pour argent comptant.)  
Québec 13 avril 1869.

UN FONDS DE MAGASIN,  
D'UNE  
VALEUR DE \$25,000.

PROVENANT D'UNE BANQUEROUTE.  
et acheté à des conditions qui lui permettent de  
facturer des ventes à quarante pour cent plus bas  
que le cours.

Une Visite est respectueusement Sollicitée.

F. X. LEPAGE,  
St. Roch, Québec.

(Le tout sera vendu pour argent comptant.)  
Québec 13 avril 1869.

A. LAPOINTE & FILS,  
CHAPELIERS ET MANCHONNIERS.

53, Rue St. Jean, Haute-Ville, 53.

LES Soussignés tout en remerciant leurs pratiques  
et le public en général de l'encouragement  
qu'ils ont bien voulu leur donner jusqu'à ce jour,  
ont transporté leur établissement de la Rue de la  
Fabrique à la

RUE ST. JEAN, No. 53.  
où ils continueront le même genre d'affaires que  
par le passé.

EN CROS ET EN DETAIL.

Les articles qui sont en partie manufacturés à  
leur établissement ou achetés sur les premiers  
marchés Anglais, Français et Américains, sont faits  
à des conditions d'achat qui leur permettent de  
défier toute compétition tant sous le rapport des  
prix que sous celui du choix, de la qualité su-  
périeure et de la nouveauté.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN :  
Chapeaux de soie,  
" satin,  
" nouveau genre avec élastiques  
" New Dominion,  
" Napelien,  
" Mertins Noir et Gris,  
" Paramata,  
" Durs, Noirs et de Couleur,  
" Fantaisie,  
" Paille de tout genre,  
" Noirs et Mous à la dernière mode,  
" Gris,  
" Tweed de tout genre,  
Chapeaux de satin pour première Communion,  
Calottes  
" pour ecclésiastiques,  
" cirées,  
" cossaises,  
Bonnets Ecossais,  
Coutures pour militaires.

Une Visite est respectueusement Sollicitée.

A. LAPOINTE & FILS,  
Québec, 12 avril 1869.

CHS. BAILLAIRGE,  
Surintendant des Travaux.

Hôtel-de-Ville,  
Québec, 16 avril 1869.

CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.CORPORATION  
DE  
QUÉBEC.

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les Revenus du  
Parc aux animaux du Marché St. Paul, pour une  
année, à compter du 1er MAI prochain, jusqu'au  
30 avril 1870, seront vendus à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville,  
Rue St. Louis, MERCREDI le 28 d'AVRIL  
prochain, à 4 heures P. M., pour le bail de la  
VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL courant, à midi  
la mise à prix sera de DOUZE CENTS PIASTRES  
et la somme pour laquelle se fera l'adjudication  
sera payable comptant et le bail sera immédiatement  
signé par le locataire.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bu-  
reau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9  
heures A. M., à 4 heures P. M.

L. A. CANNON,  
Greffier de la Cité.Hector Drolet,  
BIJOUTIER SPECIALISTE.

No. 6, Rue St. Jean, Haute-Ville.

MONSIEUR HECTOR DROLET a l'honneur  
d'informer ses amis et le public qu'il a trans-  
porté son établissement au No. 6, Rue St. Jean,  
Haute-Ville, où il offre en vente au public l'assortiment  
le plus complet et le plus varié d'articles  
de Bijouterie et provenant des plus célèbres mai-  
sons d'Europe et du Continent Américain. Il sol-  
licite respectueusement une visite de public. Il  
ne s'occupe que d'ouvrages concernant la spé-  
cialité, c'est-à-dire de la fabrication et de la répa-  
ration de pièces de bijouterie, savoir :

Diamants, Rubis, etc., etc., montés avec le  
plus grand soin possible.  
Laves précieuses, canées, etc.  
Bagues en Or massives ou creuses.  
Joues à la douzaine, gravées ou unies.  
Sets ou Cheveux, Epinglettes, Pendants d'Oreilles.  
Bagues en Cheveux, dernier goût.  
Fabrication d'Insignes pour Clubs, Sociétés, etc.  
Pièces d'Orfèvrerie pour Cadeaux.  
Tout article sera fabriqué ou réparé avec le plus  
grand soin et la plus grande exactitude possible,  
ainsi qu'aux conditions les plus satisfaisantes.  
M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

M. H. DROLET a aussi reçu par les derniers  
steamers océaniques un vaste assortiment de Bijoux  
en Jais.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus  
sincères remerciements à ceux qui lui ont accordé  
jusqu'à présent leur patronage, et espère par sa  
ponctualité et l'attention qu'il apportera à ses  
travaux aux commandes qui lui seront confiées,  
mériter qu'on lui continue le même généreux pa-  
tronage.

— AINSI —  
UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

CORPORATION  
DE  
QUÉBECBAUX DES MAGASINS  
ETAUX ET APPENTIS,  
SUR LES DIVERS MARCHES DE LA CITE.

AVIS public est par le présent donné que les  
magasins, étaux et appentis des divers marchés  
de cette Cité seront loués du premier MAI prochain  
au 30e avril 1870, à l'Hôtel-de-Ville, dans la Salle  
des Séances du Conseil de deux heures à quatre  
heures de l'après-midi, des jours ci-après mention-  
nés, savoir :

Marché Champlain, le 26e et 28e jour d'AVRIL  
courant.  
Marchés de la Haute-Ville et Berthelot, le 21  
et 22e jour d'AVRIL courant.  
Marché Jacques-Cartier, le 20e et 27e jour d'AVRIL  
courant.

Le prix de chaque magasin, étal ou appentis  
sera marqué sur les plans des dits marchés exhi-  
bés au bureau du soussigné tous les jours de 9h.  
A. M. à 4h. P. M., jusqu'au jour de la passation des  
baux.

Les locataires actuels auront le droit de con-  
tinuer leurs baux pour une année du premier  
mai prochain, en payant se conformant aux condi-  
tions ci-après spécifiées.